

VILLAZ

Un comité de soutien pour le physicien soupçonné de préparer un attentat contre le 27^e BCA

L'affaire avait fait grand bruit à l'époque. Le 8 octobre 2009, Adlène Hicheur, un physicien, chercheur au Cern à Genève, et l'un de ses frères sont arrêtés au petit matin à Vienne en Isère. L'un est relâché mais Adlène Hicheur est mis en examen pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste" puis placé en détention à la prison de Fresnes, en région parisienne.

L'instruction est menée par un juge antiterroriste. Elle vient tout juste d'être close et, en dépit de nombreuses demandes de remise en liberté (une vingtaine en tout, la dernière remonte au 12 janvier 2012), Adlène Hicheur est toujours derrière les barreaux en attendant son procès, qui devrait avoir lieu les 29 et 30 mars à Paris.

L'affaire avait eu un sérieux retentissement sur le bassin annécien puisque les enquêteurs ont soupçonné que le physicien avait le 27^e BCA pour cible. Une thèse à laquelle n'adhère pas un seul instant Jean-Pierre Lees, le président villazoï du Comité international de soutien à Adlène Hicheur et directeur adjoint du laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique des particules.

Ils sont aujourd'hui près de 300 à avoir rejoint le Cisah, créée

à l'automne 2010. Parmi eux, une centaine de collègues d'Adlène Hicheur et Jack Steinberger, prix Nobel de physique en 1988.

Jean-Pierre Lees a côtoyé Adlène Hicheur de 2000 à 2003, alors que ce dernier effectuait sa thèse à Annecy-le-Vieux. « Quand il a été arrêté, on a été pas mal surpris », se souvient-il. « Au début, on pensait que cela allait se résoudre. On n'avait jamais imaginé qu'il resterait deux ans et demi en prison ».

« Aucune intention, aucun fait concret »

Contacté par le frère d'Adlène, Jean-Pierre Lees mobilise ses collègues il y a un peu plus d'un an. Mais les juges restent sourds aux protestations contre la détention provisoire du terroriste présumé, qualifiée « d'arbitraire » par son entourage. « Dès le début, les avocats ont dit qu'il n'y avait rien dans le dossier. Aucune intention, aucun fait concret », rappelle Jean-Pierre Lees qui ne nie pas pour autant qu'Adlène Hicheur ait dépassé les bornes dans certains mails retrouvés par les enquêteurs. Mais selon lui, ces écrits ont des explications. « Même si dans un message il évoquait des cibles militaires



Jean-Pierre Lees, directeur adjoint du Lapp d'Annecy-le-Vieux est le président du Comité international de soutien à Adlène Hicheur.

et une caserne à Annecy », il y aurait, selon le président du Cisah, deux poids deux mesures avant d'envisager un quelconque passage à l'acte. « Quand il a tenu ces propos, il était arrêté et sous morphine, il restait inoccupé toute la journée chez lui ». Il renchérit : « il n'a rien fait, pas tenté d'action, pas donné d'argent. D'un autre côté, il a quand même eu

des propos malheureux. Il s'est laissé entraîné dans des échanges limites avec une personne ».

En effet, après plus d'une trentaine de mails échangés avec Mustapha Debchi, un militant spécialisé dans l'activité médiatique d'Aqmi (Al Qaïda au Maghreb islamique), Adlène Hicheur répond de manière ambiguë à la question de son inter-

locuteur : « Cher frère, on ne va pas tourner autour du pot : est-ce que tu es disposé à travailler dans une unité active en France ? »

« Concernant ta proposition, la réponse est OUI bien sûr, mais il y a quelques observations : depuis longtemps j'organise ma vie sur le sol algérien, je ne prévois pas une résidence en Europe pour les années futures. Si ta proposition est relative à une stratégie précise (comme le travail au sein de la maison de l'ennemi et vider le sang de ses forces) il faut alors que je révisé le plan que j'avais préparé », lui répond Adlène Hicheur.

Un dossier d'instruction de 20 tomes

Quand il a appris ce qui arrivait à son ex collègue, Jean-Pierre Lees a écrit à l'ancien thésard. « C'est quelqu'un qui est assez renfermé ». Au sein du laboratoire ancilevien, à son sujet, circulaient beaucoup d'idées préconçues. « Il a ses opinions, c'est sûr, mais pas de quoi... » Pas de quoi l'arrêter la veille de son départ en Algérie où Adlène Hicheur avait un projet immobilier. Les agents de la DCRI, qui le surveillaient depuis un certain temps, ont craint qu'il n'emmène de grosses sommes d'argent pour financer des attentats.

Le comité de soutien se mobilise donc tant qu'il peut. En faisant signer une pétition, en écrivant à Nicolas Sarkozy. « Chaque fois nous avons reçu une lettre du ministre qui dit qu'on n'arrête pas les gens comme ça ». Jean-Pierre Lees est déjà allé le voir une quinzaine de fois à Fresnes et espère bien pouvoir assister au procès. « Adlène est révolté par le sort qu'on lui fait, choqué par la mauvaise foi des juges et de la police ». Le comité de soutien est pourtant confiant quant au verdict. « Si la justice fonctionnait normalement, il devrait y avoir relâche. Il n'est pas impossible qu'il soit condamné à une peine qui corresponde à la durée de sa détention provisoire. Comme ça, il ne sera pas indemnisé. »

Le dossier d'instruction est énorme : 20 tomes, résumés en deux synthèses : l'une de 60 pages pour le procureur et l'autre de 40 pages pour le juge d'instruction.

En attendant le procès, le comité de soutien reste mobilisé et prévoit même d'organiser une conférence de presse avec l'avocat d'Adlène Hicheur et des anciens de Tarnac.

GÉRALDINE BAEHR

<http://soutien.hicheur.pagesperso-orange.fr/>